

Adopté par le Conseil National - Session du vendredi 26 septembre 2025

Référentiel pour l'examen d'une demande de qualification en médecine interne et immunologie clinique

Les 4 premiers points sont obligatoires.

1. **Au moins 3 ans de pratique hospitalière, en Centre hospitalier universitaire (CHU) ou en Centre hospitalier général (CHG) ou en Centre hospitalier (CH), dans un service agréé pour au moins une des phases du DES de Médecine interne et Immunologie clinique (MIIC) (ou anciennement le DES de Médecine interne et/ou le DESC d'Immunologie clinique et allergologie), en tant que sénior : assistant spécialiste, praticien hospitalier (PH), PH contractuel (PHC), praticien attaché, praticien attaché associé...**

2. **Des formations théoriques telles que des diplômes d'université (DU) ou diplômes inter-universitaires (DIU), au nombre minimal de deux parmi les 3 formations suivantes, dont au moins un DU/DIU portant sur les maladies rares systémiques :**
 - ✓ DU/DIU portant sur les **maladies** rares systémiques relevant en particulier de l'Immunologie clinique : maladies auto-immunes, maladies systémiques, vascularites, syndrome auto-inflammatoires...

Ex : DU Maladies systémiques, DIU Polyarthrites, DU Immuno-Hématologie, DIU Immuno-pathologie et Médecine interne, DU Neurologie et Médecine interne, DU Cœur et Médecine interne, DU Médecine interne de la femme enceinte ...

 - ✓ FST de Médecine Hospitalière Polyvalente ou DIU de Médecine Polyvalente Hospitalière

 - ✓ DU/DIU portant sur les pathologies fréquentes telles que maladies cardio-vasculaires, athérosclérose, maladies métaboliques, antibiothérapie, maladies infectieuses, douleurs, soins palliatifs, gériatrie (en dehors du DIU de Médecine Polyvalente Hospitalière)

Ex : DU Antibiotiques et antibiothérapie, DIU Echographie clinique en médecine polyvalente, DIU Nutrition clinique et métabolisme...

3. **Formation médicale continue au cours des 3 dernières années au sein d'un service agréé pour au moins une des phases du DES de Médecine interne et Immunologie clinique** (universitaire ou non) :
 - ✓ Présentation de dossiers de patients lors de staffs, de réunions inter-services, ou lors de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) de cas complexes (au moins une séance par mois), ou lien avec un service de référence
 - ✓ ET/OU participation active à des séances de bibliographie (au moins une séance par mois)
4. **Participation au cours des 3 dernières années à des réunions régionales ou nationales de Médecine interne/Médecine interne et Immunologie clinique** : association régionale d'internistes ou/et congrès nationaux de la SNFMI (au moins 1 réunion/formation par an). Fournir les attestations de participation.
5. Lettre(s) de soutien par un médecin titulaire du DES de MIIC.
6. L'adhésion à la SNFMI est encouragée.

Les prérequis précités représentent le socle nécessaire à l'obtention de la qualification, la Commission se réservant toutes possibilités d'évaluer in fine la pertinence de cette qualification.

Les candidats font l'objet d'une évaluation individuelle. Les candidats avec un exercice préalable en médecine interne et un parcours différent de ceux décrits pour exemple ci-dessus peuvent solliciter la Commission pour avis sur leurs dossiers.

Validation le 22/09/2025 :

- SNFMI : Pr Luc Mouthon (Président) et Pr Pascal Sève (Secrétaire général)
- Commission nationale de qualification en médecine interne et immunologie clinique : Pr Cécile Goujard (Présidente)